Financement de l'économie

Depuis le début du quatrième trimestre de 2005, les taux d'intérêt se sont redressés sur les marchés monétaires et obligataires dans la zone euro et aux États-Unis. Les opérateurs de marché anticipent en effet une poursuite du relèvement des taux directeurs américains et une légère augmentation des taux directeurs dans la zone euro. Ceci est lié notamment au redressement de l'inflation dans les deux zones économiques, du fait de la hausse du prix du pétrole, mais également à la bonne résistance des économies américaines et européennes au choc pétrolier. Aux États-Unis, la baisse continue de l'écart entre taux courts et taux longs pourrait aboutir à une inversion de la pente de la courbe des taux. Dans la zone euro, les taux d'intérêt demeurent peu élevés, induisant une forte croissance de la masse monétaire et des crédits. Le taux de change de l'euro face au dollar s'inscrit en baisse depuis le début de l'année 2005, du fait du creusement de l'écart de taux d'intérêt entre les États-Unis et la zone euro et en raison de meilleures perspectives d'activité aux États-Unis.

Le relèvement des taux directeurs américains attendu dans les prochains mois pourrait aboutir à une inversion de la courbe des taux américaine

Les conséquences des ouragans Katrina et Rita avaient pu laisser envisager en septembre une pause dans le resserrement de la politique monétaire américaine. Or, il semble désormais que l'impact économique de ces ouragans devrait être limité. Par ailleurs, les tensions sur le marché pétrolier ont accru les risques inflationnistes. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a donc décidé de poursuivre sa politique en relevant en novembre, pour la douzième fois consécutive, d'un quart de point le taux objectif des Fed funds et en le portant à 4% *(cf. graphique 1)*. La croissance économique américaine ne montrant aucun signe d'essoufflement, il est probable que cette politique soit conservée dans les mois à venir. Une majorité d'analystes économiques envisagent une poursuite du relèvement du taux directeur américain jusqu'à environ 4,50%.

La probable poursuite du resserrement de la politique monétaire américaine a également été prise en compte par les opérateurs de marché et s'est traduite par une hausse des taux d'intérêt sur toutes les échéances aux États-Unis. Après avoir atteint un point bas à 4,0% en juin 2005, le rendement des obligations d'État à 10 ans s'est ainsi redressé, pour

1

TAUX DIRECTEURS DE LA FED ET DE LA BCE

taux annuel en %

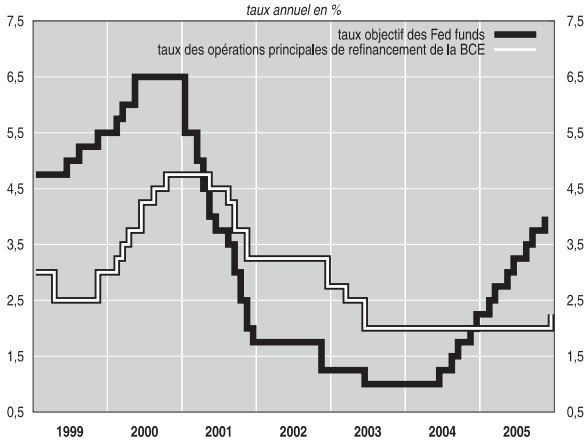

sources : Dry-wefa, FED, BCE

s'établir à 4,5% en novembre 2005 *(cf. graphique 2)*. Cependant, le redressement des taux longs a été moins marqué que celui des taux courts. Ainsi, entre juin et novembre 2005, le taux à trois mois des billets du Trésor américain (T-bills) s'est redressé de 3,0% à 3,9% et le taux à trois mois du marché monétaire est passé de 3,4% à 4,4%.

Depuis le début de l'année 2005, la courbe des taux s'est considérablement aplatie, avec un écart entre le taux à trois mois et le taux à 10 ans des emprunts publics américains qui est passé de 190 points de base environ en janvier à 65 points de base en novembre. Dans les mois à venir, les taux longs améri-

2

ÉVOLUTION DES TAUX COURTS ET LONGS AUX ÉTATS-UNIS ET DANS LA ZONE EURO

taux annuel en %

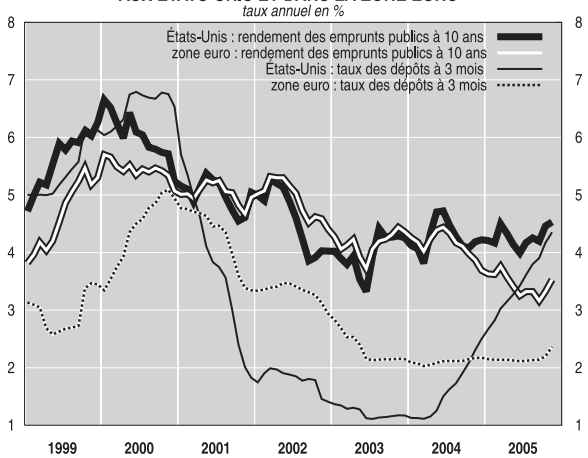

sources : Dry-wefa, BCE

cains devraient continuer de se redresser à un rythme plus modéré que les taux courts, de sorte qu'une inversion de la courbe des taux aux États-Unis devient plausible.

Dans la zone euro, le relèvement des taux directeurs se traduit par un redressement des taux d'intérêt monétaires et obligataires

Le Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé le 1er décembre 2005 de relever de 25 points de base ses taux directeurs, qui étaient inchangés depuis juin 2003 *(cf. graphique 1)*. Le principal taux directeur de la zone euro (taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement) a ainsi été porté à 2,25%. Depuis le début du mois d'octobre, le discours des autorités monétaires européennes s'est considérablement durci. En effet, le Conseil des Gouverneurs de la BCE estime que les risques inflationnistes sont élevés, notamment du fait de la hausse des prix énergétiques. Les banquiers centraux européens veulent avant tout éviter que des effets de second tour du choc pétrolier se manifestent. Ils portent donc une attention toute particulière aux négociations salariales et aux anticipations d'inflation. Par ailleurs, la masse monétaire et les crédits progressent très fortement, ce qui constitue selon les autorités monétaires un risque supplémentaire à long terme sur la stabilité des prix, notamment ceux de l'immobilier.

Les banquiers centraux européens n'ont pas présenté la hausse de décembre comme étant le début d'une série de relèvements de taux. De fait, ce mouvement pourrait n'être qu'un « coup de semonce », destiné à ancrer les anticipations d'inflation, qui avaient augmenté au cours des derniers mois. Toutefois, si une hausse des anticipations d'inflation continuait d'apparaître, on pourrait assister à un relèvement un peu plus marqué des taux directeurs dans la zone euro d'ici à la mi-2006.

Avant même le relèvement effectif des taux directeurs, le changement de ton des autorités monétaires européennes avait été pris en compte par les opérateurs de marché. Ainsi, le taux à trois mois du marché monétaire (Euribor), qui évoluait entre 2,10% et 2,15% depuis le début de l'année, a atteint plus de 2,35% en novembre *(cf. graphique 2)*. De même, le taux des obligations d'État à 10 ans de la zone euro, qui avait enregistré une baisse presque continue depuis la mi-2004 et était tombé autour de 3,2% en septembre 2005, est remonté depuis à plus de 3,5%. Dans les mois à venir, les taux longs européens devraient continuer de se redresser, en parallèle avec les taux américains. Cette hausse pourrait être plus ou moins marquée selon l'évolution future de la politique monétaire européenne. Pour l'instant, les marchés anticipent une poursuite modérée du relèvement des taux de la BCE.

L'écart entre le taux du marché monétaire à trois mois et le taux des emprunts d'État à 10 ans dans la zone euro s'est resserré de 30 points de base entre janvier et novembre 2005. Par ailleurs, l'écart entre le rendement des obligations d'entreprises et celui des obligations d'État s'inscrit en légère baisse par rapport à juin 2005 dans la zone euro et atteint des niveaux historiquement bas. Aux États-Unis, l'écart de rendement entre obligations d'entreprises et obligations d'État est stable par rapport à juin 2005 et se situe également à un niveau très faible *(cf. graphique 3)*.

3

ÉCARTS DE TAUX ENTRE OBLIGATIONS ÉMISES PAR LES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES ET TITRES PUBLICS

points de base - moyenne mensuelle

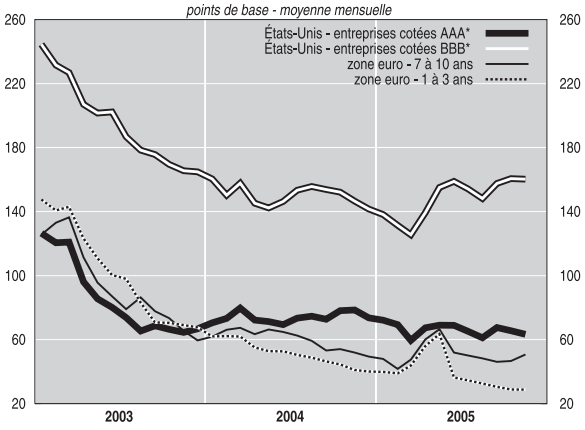

sources : Banque de France, Department of Treasury, Moody's Investment

Note de lecture
(*) Les entreprises cotées AAA ont une probabilité de défaut extrêmement faible tandis que les entreprises cotées BBB, sans constituer un investissement spéculatif, peuvent faire défaut en cas de conditions économiques défavorables.

Soutenu par le relèvement des taux d'intérêt aux États-Unis et les bonnes performances de l'économie américaine, le dollar continue de se renforcer vis-à-vis de l'euro, mais demeure fragilisé par la persistance du double déficit américain (public et extérieur)

Le taux de change de l'euro, qui s'établissait à 1,31 dollar en début d'année, a baissé jusqu'à 1,17 dollar début novembre *(cf. graphique 4)*. Des événements particuliers ont pu pénaliser tour à tour le dollar (ouragans aux États-Unis) ou l'euro (rejet du traité constitutionnel européen aux Pays-Bas et en France). Mais la dépréciation de l'euro face au dollar sur l'ensemble de l'année peut avant tout s'expliquer par l'accroissement des écarts de taux d'intérêt entre les deux zones et par des perspectives de croissance plus élevées aux États-Unis. En prévision, le taux de change est fixé à 1,18 dollar. Si les écarts de taux d'intérêt et de croissance économique entre les deux zones se renforçaient, le dollar pourrait continuer de s'apprécier. Toutefois, la monnaie américaine reste handicapée par le double déficit (public et extérieur) des États-Unis.

4

TAUX DE CHANGE

moyenne mensuelle

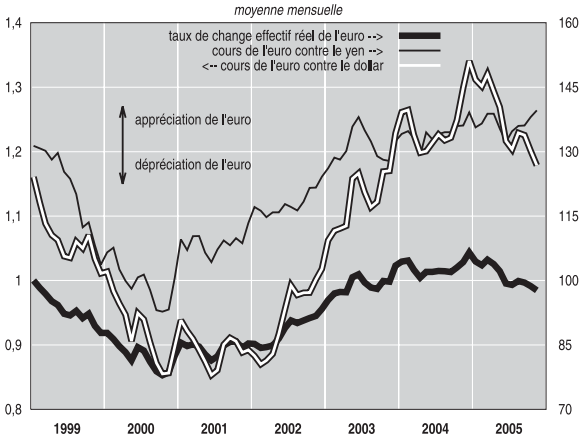

sources : Dry-wefa, DGTPE

6

CROISSANCE DE L'AGRÉGAT M3 ZONE EURO

CVS en %

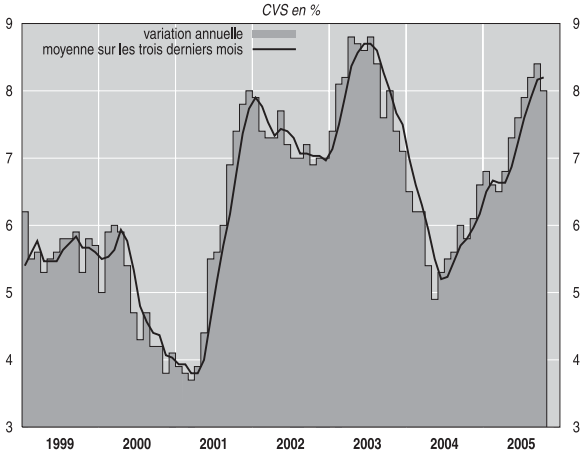

sources : Dry-wefa, BCE

La dépréciation de l'euro au cours des derniers mois s'est traduite par un assouplissement des conditions monétaires et financières dans la zone euro, qui étaient déjà très favorables grâce au bas niveau des taux d'intérêt à court et à long terme *(cf. graphique 5)*. En supposant une stabilité du taux de change et une poursuite du redressement des taux à long terme, ce mouvement s'inverserait dans les mois à venir.

5

INDICATEURS DES CONDITIONS MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES DE LA ZONE EURO

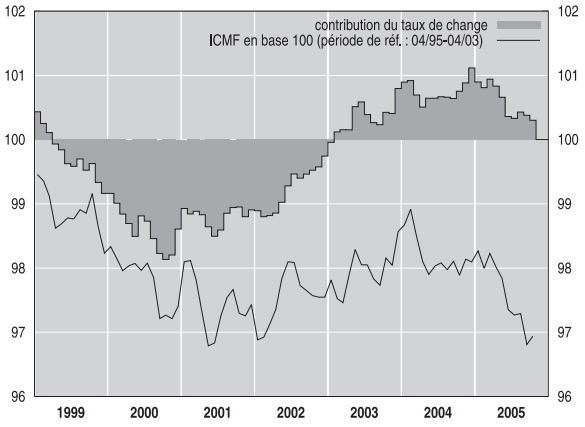

sources : Dry-wefa, DGTPE, Insee, BCE

Note de lecture
une baisse de l'ICMF correspond à un assouplissement des conditions monétaires et financières.

La faiblesse des taux d'intérêt dans la zone euro implique toujours une forte croissance de la masse monétaire et des crédits

L'agrégat monétaire M3 de la zone euro connaît une accélération depuis la mi-2004. Sa croissance annuelle a atteint 8,0% en octobre 2005, très nettement au-dessus de la valeur de référence de long terme de 4,5% établie par la BCE *(cf. graphique 6)*. Ceci résulte essentiellement de la baisse des taux d'intérêt au cours des mois passés, qui incite les épargnants à détenir des actifs monétaires plutôt que d'autres actifs moins liquides dont la rémunération devient moins intéressante. En outre, la faiblesse des taux d'intérêt stimule la demande de crédits et alimente ainsi la création monétaire.

De fait, l'encours des crédits des Institutions Financières Monétaires (IFM) aux ménages a augmenté de 8,6% entre septembre 2004 et septembre 2005 dans la zone euro. Les prêts au logement sont particulièrement dynamiques, avec une croissance de 10,5%, qui contribue par ailleurs à la forte hausse des prix de l'immobilier. Sur la même période, les crédits des IFM aux Sociétés Non Financières (SNF) progressent de 7,0%.

Le financement des entreprises par émission de titres de créances sur le marché est également en forte hausse, avec une croissance de 4,9% sur un an au deuxième trimestre de 2005, mais reste moins prisé que le financement par endettement auprès des IFM. Enfin, le financement des SNF par émission d'actions cotées, moins attractif dans un contexte de faibles taux d'intérêt, enregistre une croissance annuelle de 0,8% seulement au deuxième trimestre de 2005. Cette faible croissance des émissions d'actions cotées peut aussi être reliée à un investissement peu dynamique et à l'amélioration de la rentabilité des entreprises, qui favorise le recours au financement interne.

En France, les évolutions monétaires apparaissent en ligne avec celle de la zone euro. La progression annuelle de la contribution française à l'agrégat M3 de la zone euro atteint ainsi 9,1% en octobre 2005. Comme pour la zone euro, la croissance de la masse monétaire s'accompagne, du côté de ses contreparties, d'une forte hausse des crédits. En octobre 2005, les crédits aux SNF enregistrent ainsi un glissement annuel de 6,0%, tandis que les crédits aux ménages

7

ENDETTEMENT INTÉRIEUR TOTAL (EIT)* DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES ET DES MÉNAGES EN FRANCE

en points de PIB - données CVS

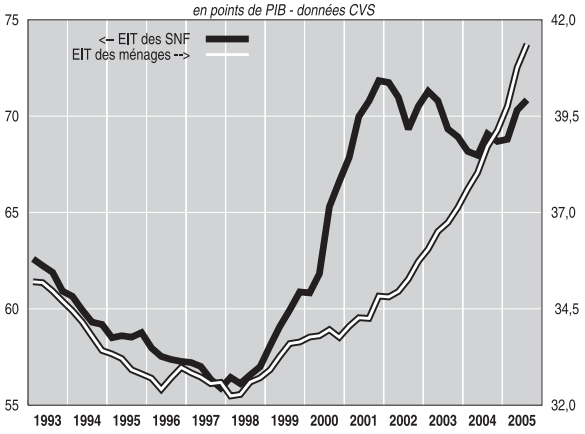

sources : Dry-wefa, Banque de France, Insee

Note de lecture
(*) L'endettement intérieur total (EIT) des sociétés non-financières (SNF) agrège l'ensemble des dettes des SNF résidentes contractées auprès des résidents ou des non-résidents, sous forme de prêts ou d'émission de titres de créances sur les marchés de capitaux. L'EIT des ménages agrège de même l'ensemble des dettes des ménages résidents contractées auprès des résidents ou des non-résidents.

progressent de 10,8% sur un an. La hausse des crédits à l'habitat est particulièrement forte, avec une croissance annuelle de 13,5%. En conséquence, l'endettement des SNF et des ménages continue de progresser, avec une croissance annuelle de 5,8% pour les SNF en septembre 2005 et de 10,3% pour l'endettement des ménages *(cf. graphique 7)*. Avec un endettement des administrations publiques qui progresse pour sa part de 6,5% sur un an, la hausse de l'endettement intérieur total s'établit à 7,1% sur un an.

Dans la zone euro comme en France, les indices boursiers ont enregistré de fortes hausses au troisième trimestre de 2005, liées notamment à de meilleures perspectives de croissance économique mondiale et à l'amélioration de la santé financière des entreprises au cours des trimestres précédents. Si les indices boursiers européens et français semblent marquer le pas au début du quatrième trimestre, ils affichent toutefois une croissance très forte sur un an. En France, le CAC 40 progresse ainsi de 19,7% entre novembre 2004 et novembre 2005. Pour la zone euro, le DJ Euro Stoxx 50 augmente de 18,1% sur la même période. En revanche, aux États-Unis, le Dow Jones enregistre une hausse sur un an de 2,7% seulement. Cette moins bonne performance des cours boursiers américains peut s'expliquer, au moins en partie, par l'augmentation de l'écart de taux d'intérêt entre les États-Unis et la zone euro. Enfin, au Japon, l'indice Nikkei, soutenu par une nette amélioration des perspectives de croissance économique, a affiché une croissance annuelle de 30,9% en novembre 2005. ■

Éléments du compte des administrations publiques

En 2005, le produit des impôts perçus par les administrations publiques[1] augmenterait sur un rythme soutenu, mais inférieur à celui constaté en 2004 (+4,0% après +6,1% en 2004). La contribution des impôts courants sur le revenu et le patrimoine (qui incluent notamment l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et la Contribution Sociale Généralisée) serait supérieure à celle des impôts sur la production et les importations. Les premiers resteraient dynamiques (+5,3% après +5,0%) tandis que les seconds retrouveraient un rythme de croissance plus modéré (+3,3% après +6,7%).

Au premier semestre de 2006, les recettes d'impôts sur le revenu versés par les ménages conserveraient un rythme de croissance élevé, grâce au dynamisme des revenus de l'année 2005. Les impôts sur la production et les importations seraient en ligne avec une activité relativement soutenue. Au total, les recettes des administrations publiques afficheraient une hausse de 2,0% en glissement semestriel.

En 2005, le ralentissement des impôts sur la production et les importations pèserait sur les recettes des administrations publiques

En 2005, les recettes fiscales des administrations publiques augmenteraient moins qu'en 2004, de 4,0% après 6,1%. Cette inflexion viendrait essentiellement du ralentissement des impôts sur la production et les importations, qui augmenteraient de 3,3% après 6,7% en 2004.

Les recettes de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), qui constituent la moitié de ces impôts, reviendraient à leur taux de croissance de 2003, soit 3,2%, après 7,9% en 2004. Ce ralentissement s'expliquerait en partie par une croissance de la consommation des ménages légèrement inférieure en 2005 à celle

(1) Les recettes fiscales regroupent :
- les impôts sur la production et les importations, tels que la TVA, la TIPP, la taxe professionnelle, la taxe foncière,
- les impôts sur le revenu et le patrimoine des sociétés et des ménages,
- les impôts en capital, soit essentiellement les droits de mutation et de succession.

IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES [1]

	Glissements trimestriels (en %)					Niveaux en milliards d'euros			Moyennes annuelles (en %)		
	2004		2005		2006	2003	2004	2005	2003	2004	2005
	1er S.	2nd S.	1er S.	2nd S.	1er S.						
Impôts sur la production et les importations (56,3%)	**4,6**	**2,5**	**0,5**	**1,7**	**1,7**	**237,0**	**252,9**	**261,2**	**2,5**	**6,7**	**3,3**
TVA totale grevant les produits (26,0%)	6,0	2,0	0,2	2,0	1,8	107,1	115,5	119,2	3,2	7,9	3,2
Impôts spécifiques sur les produits (15,2%)	3,9	0,7	0,5	1,6	2,5	64,6	67,4	68,7	0,9	4,3	2,0
Impôts sur les salaires et main-d'oeuvre (4,3%)	0,1	14,4	1,7	4,0	0,4	17,3	18,9	20,8	4,1	8,9	10,0
Autres impôts liés à la production (11,4%)	3,9	2,0	0,9	0,6	1,1	47,7	50,8	52,2	2,4	6,6	2,7
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (41,1%)	**4,4**	**2,5**	**3,7**	**1,8**	**2,4**	**174,2**	**182,8**	**192,5**	**-0,5**	**5,0**	**5,3**
Impôts sur le revenu versés par les sociétés (8,5%)	11,9	6,4	-11,6	15,1	-1,5	32,5	37,8	37,1	-13,9	16,1	-1,9
Impôts sur le revenu versés par les ménages (29,1%)[2]	2,8	1,9	6,1	-2,7	3,0	126,6	129,1	136,1	3,2	2,0	5,4
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine (3,3%)	1,1	-3,2	19,0	17,6	5,8	13,8	14,6	17,8	3,4	5,9	21,7
Impôts en capital (1,9%)	**10,8**	**0,9**	**5,8**	**-4,7**	**2,0**	**7,4**	**8,5**	**8,5**	**3,1**	**15,9**	**-0,1**
Total des impôts perçus par les APU	**4,6**	**2,5**	**1,9**	**1,7**	**2,0**	**418,6**	**444,3**	**462,2**	**1,2**	**6,1**	**4,0**

Prévision
Les impôts sont classés ici et évalués selon les conventions de la Comptabilité nationale
(1) Centrales, locales et de sécurité sociale
(2) Recouvrant notamment l'impôt sur le revenu proprement dit (IRPP) et la CSG
NB : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2003.
NB : Certaines données comme la TVA totale grevant les produits et les impôts spécifiques sur les produits sont corrigées des jours ouvrables, ce qui a un effet sur les données annuelles.

de 2004 *(cf. fiche « consommation et investissement des ménages »)*, mais surtout par un ralentissement des consommations intermédiaires[2]. Les impôts spécifiques sur les produits connaîtraient un retour à la normale, en l'absence de mesure de revalorisation du prix du tabac.

Les impôts sur les salaires et la main d'œuvre augmenteraient de 10%, principalement sous l'effet d'une hausse de la contribution solidarité. Cette mesure a en effet débuté au troisième trimestre de 2004, avec un montant collecté de 1 milliard d'euros pour cette année. En 2005, les montants doubleraient, en ligne avec l'allongement de la période de prélèvement.

Enfin, les autres impôts liés à la production, perçus essentiellement au profit des collectivités locales[3], reviendraient à un rythme de croissance plus modéré, à 2,7% après 6,6% en 2004. La taxe foncière resterait assez dynamique, avec une hausse de 6,5% en 2005 après 7,6% en 2004, tandis que la taxe professionnelle augmenterait de 1,5% seulement après 5,8% en 2004.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine resteraient dynamiques en 2005

Après 5,0% en 2004, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine progresseraient au rythme de 5,3% en 2005. Les impôts sur le revenu versés par les ménages (incluant notamment l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et la Contribution Sociale Généralisée) augmenteraient de 5,4% après 2,0% en 2004, du fait de l'élargissement de l'assiette et de l'augmentation des taux de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) consécutive à la réforme de l'assurance maladie, ainsi que de la fin des mesures d'allègement de l'impôt sur le revenu des ménages.

Les autres impôts sur le revenu et le patrimoine[4] connaîtraient une hausse plus marquée encore, de 21,7% après 5,9% en 2004. Cette hausse serait due pour l'essentiel aux recettes de taxe d'habitation.

(2) Une augmentation des consommations intermédiaires augmente temporairement les recettes de TVA du fait du décalage entre les versements de TVA. Les entreprises paient en effet la TVA sur leurs consommations intermédiaires, mais n'en sont remboursées que lors de la vente de leurs produits finis, lorsqu'elles déduisent de la TVA reversée à l'État la TVA payée lors de leurs achats initiaux.
(3) La taxe d'habitation des ménages est enregistrée dans les autres impôts sur le revenu et le patrimoine.
(4) Ces impôts, à la charge des ménages uniquement, sont constitués essentiellement de la taxe d'habitation et de l'impôt de solidarité sur la fortune.
(5) La suppression du précompte est une des mesures consécutives à la suppression de l'avoir fiscal par la loi de finances pour 2004. Le mécanisme du précompte ajoutait une taxe supplémentaire, sur les bénéfices versés au titre de résultats passés non taxés au taux maximum de l'impôt sur les sociétés.
(6) L'impôt sur les sociétés de l'année 2006 sera en effet réglé en quatre acomptes (mars, juin, septembre et décembre 2006) et une régularisation interviendra en avril 2007.

1

CONTRIBUTION DES PRINCIPAUX IMPÔTS

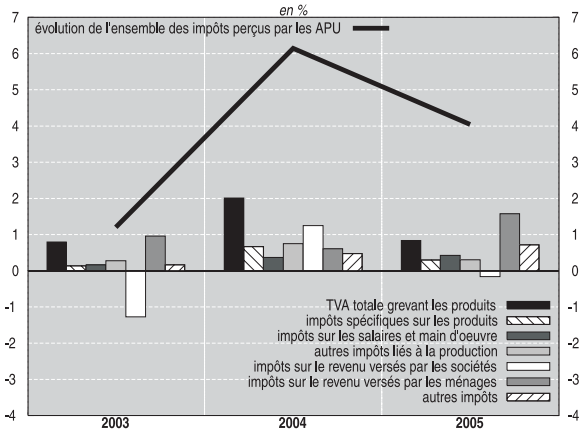

À l'opposé, les impôts sur le revenu versés par les sociétés marqueraient le pas en 2005, suite à la suppression du précompte[5] et de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés. Les impôts sur le revenu et le patrimoine versés par les entreprises diminueraient ainsi de 1,9% après avoir augmenté de 16,1% en 2004.

Les impôts en capital, constitués principalement des droits de succession et des droits de donation, se stabiliseraient à -0,1% en 2005 après une année 2004 très dynamique, à +15,9%. En 2004, des mesures d'abattement fiscal avaient engendré une forte augmentation des donations et donc des impôts prélevés sur ces donations. En 2005, le volume de ces opérations n'augmenterait pas, malgré la prolongation de ces mesures à l'ensemble de l'année.

Au premier semestre de 2006, les recettes fiscales des administrations publiques augmenteraient de 2,0% en glissement semestriel

Cette hausse serait due pour moitié aux impôts sur la production et les importations et pour moitié aux impôts sur le revenu et le patrimoine.

Les impôts sur la production et les importations ralentiraient sous l'effet des recettes de TVA, qui n'augmenteraient que de 1,8% après 2,0% au second semestre de 2005. A l'inverse, les impôts spécifiques sur les produits accélèreraient de 1,6% à 2,5%. Ces mouvements inversés seraient dus à la diminution des prix de l'énergie, qui ferait augmenter les volumes distribués. Ainsi, les recettes de TVA sur les produits énergétiques ralentiraient, de 5,9% à 0,0%, sous l'effet des prix. La taxe intérieure sur les produits pétroliers étant un impôt sur les volumes, la hausse des volumes contribuerait à l'accélération des impôts spécifiques sur les produits énergétiques, de 0,0% à 2,3%.

L'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) de 2006 augmenterait sous l'effet de la hausse des revenus de l'année 2005. De même, la

progression des revenus de 2006 se traduirait par une hausse des recettes de CSG en 2006. Ces deux impôts contribueraient chacun pour moitié à la hausse des recettes d'impôt sur le revenu des ménages, qui expliquerait lui-même l'essentiel du dynamisme des impôts courants sur le revenu et le patrimoine (+2,4% en glissement semestriel).

La suppression du régime d'avoir fiscal devrait se traduire par une hausse de l'IRPP et de l'Impôt sur les Sociétés (IS) en 2006. Néanmoins, pour l'IRPP, les montants à régler par le contribuable ne seront connus qu'aux mois d'août et de septembre 2006, de sorte que la hausse de l'imposition ne devrait être comptabilisée qu'aux troisième et quatrième trimestres de 2006. De la même façon, pour l'IS, la suppression de l'avoir fiscal pour les entreprises devrait être comptabilisée lors la régularisation[6] de l'impôt de 2006, en avril 2007. ■

Prix à la consommation

De juin à septembre 2005, l'inflation a progressé de 1,7% à 2,2%. Ce raffermissement de l'inflation s'explique essentiellement par l'augmentation des prix des produits pétroliers. Sous l'hypothèse d'un prix du baril de brent à 56,5 dollars et d'un taux de change de 1,19 dollar pour un euro en moyenne sur le quatrième trimestre, l'inflation se stabiliserait à 1,7% en décembre, après 1,8% en octobre. L'inflation sous-jacente se redresserait faiblement au second semestre de 2005 (+1,2% en décembre après +1,1% en juin) portée par le léger renchérissement des prix à la production.

Au premier semestre de 2006, sous les hypothèses d'un cours du brent à 55 dollars et d'un taux de change de l'euro à 1,18 dollar, le glissement annuel des prix de l'énergie diminuerait fortement. L'inflation se replierait à 1,5% en juin et l'inflation sous-jacente serait stable à 1,2% (cf. graphique 1).

Les prix de l'énergie fléchiraient nettement sous l'hypothèse de stabilisation du prix du pétrole

Avec l'envolée des prix du pétrole au troisième trimestre de 2005, les prix des produits pétroliers ont enregistré une très forte hausse (évolution mensuelle de l'indice de +3,6% en moyenne sur le troisième trimestre) portant le glissement annuel à 22,9% en septembre (soit 1,1 point d'inflation d'ensemble). Cependant, suite au récent repli du cours du brent, la composante « produits pétroliers » de

1

PRIX A LA CONSOMMATION EN FRANCE

glissement annuel, en %

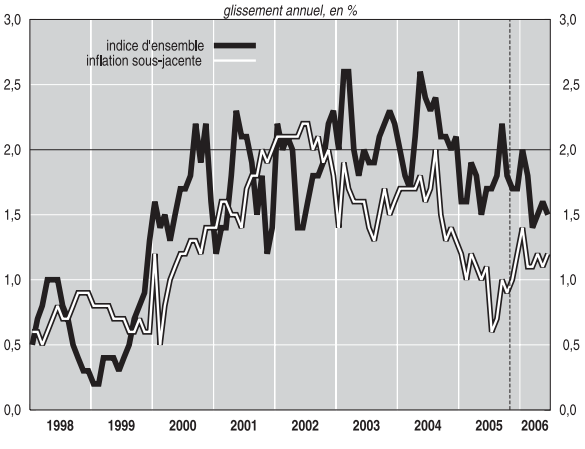

prévision au-delà du pointillé

2

CONTRIBUTIONS ÉCONOMETRIQUES A L'ÉVOLUTION DU PRIX DES PRODUITS ÉNERGETIQUES

glissement trimestriel, en %

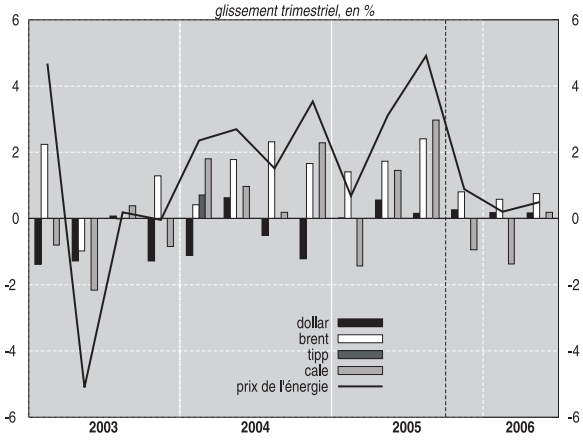

prévision au-delà du pointillé

l'indice des prix commence à s'effriter. Sous les hypothèses d'un baril de pétrole s'inscrivant en moyenne à 56,5 dollars au quatrième trimestre et d'un taux de change de 1,19 dollar pour un euro, les prix des produits pétroliers continueraient de diminuer tout au long du quatrième trimestre de 2005 (+11,4% en glissement annuel en décembre). Les prix de l'énergie connaîtraient la même évolution malgré une hausse des prix du gaz de ville en novembre de 2005.

Au premier semestre de 2006, les prix de l'énergie ralentiraient nettement *(cf. graphique 2)*. Leur glissement annuel reviendrait à 5,9% en juin 2006 après 9,2% en décembre 2005. Avec un prix du baril de pétrole à 55 dollars et un taux de change de 1,18 dollar pour 1 euro, les prix des produits pétroliers fléchiraient fortement (+3,6% en glissement annuel en juin 2006). Toutefois, les prix du gaz de ville connaîtraient de nouvelles augmentations du fait de l'indexation des cours sur les évolutions passées du prix du pétrole, modérant ainsi le ralentissement des prix de l'énergie.

Les prix de l'alimentation redeviendraient dynamiques

Au second semestre de 2005, le glissement annuel des prix des produits alimentaires resterait contenu à 0,4% après -0,8% au mois de juin 2005 *(cf. tableau)*. La sortie de glissement des fortes baisses intervenues du fait de l'application des accords du 17

TABLEAU : LES PRIX À LA CONSOMMATION

(évolution en %)

Regroupements IPC (pondérations 2005)	Glissements annuels					Moyennes annuelles		
	juin 2004	déc. 2004	juin 2005	déc. 2005	juin 2006	2003	2004	2005
Alimentation (17,2%)	**1,4**	**0,1**	**-0,8**	**0,4**	**1,1**	**2,3**	**0,6**	**0,1**
Tabac (1,9%)	29,0	9,5	0,2	0,7	0,3	14,3	24,5	0,5
Produits manufacturés (31,6%)	0,2	-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	0,2	0,2	-0,4
Énergie (7,8%)	6,9	10,2	9,7	9,2	5,9	2,5	4,9	10,4
dont : produits pétroliers (4,8%)	*12,0*	*16,4*	*15,2*	*11,4*	*3,6*	*3,1*	*8,6*	*15,4*
Services (41,4%)	2,4	2,6	2,8	2,4	2,3	2,6	2,6	2,6
dont : loyers-eau (7,2%)	*2,6*	*3,6*	*3,8*	*3,4*	*3,1*	*2,7*	*2,9*	*3,7*
services de santé (5,2%)	*0,6*	*0,7*	*1,2*	*0,6*	*0,4*	*3,7*	*0,8*	*0,9*
transports-communications (4,8%)	*0,7*	*0,0*	*0,8*	*0,3*	*0,0*	*1,6*	*0,8*	*0,9*
autres services (24,3%)	*3,1*	*3,3*	*3,1*	*2,9*	*3,0*	*2,8*	*3,1*	*3,0*
Ensemble (100%)	**2,4**	**2,1**	**1,7**	**1,7**	**1,5**	**2,1**	**2,1**	**1,8**
Ensemble hors énergie (92,2%)	2,1	1,5	1,0	1,1	1,2	2,1	1,9	1,0
Ensemble hors tabac (98,1%)	**2,0**	**1,9**	**1,6**	**1,7**	**1,5**	**1,9**	**1,7**	**1,7**
Inflation sous-jacente (60,9%) (1)	**1,6**	**1,3**	**1,1**	**1,2**	**1,2**	**1,6**	**1,7**	**1,0**
Ensemble IPCH	**2,7**	**2,3**	**1,8**	**1,8**	**1,7**	**2,2**	**2,3**	**1,9**

Prévision

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

juin 2004 a été en partie compensée par des efforts de modération tarifaire. Après les fortes baisses enregistrées cet été, en raison d'une offre abondante due à des conditions climatiques favorables, les prix des produits frais devraient se redresser à l'hiver (-1,0% en glissement annuel en décembre 2005 après -1,5% en juin 2005).

Au premier semestre de 2006, des prix dynamiques dans l'alimentation porteraient le glissement annuel à 1,1% en juin. Sous l'effet des hausses passées du pétrole et des matières premières, les prix de la composante « alimentaire hors frais » accélèreraient légèrement. La mise en place de la réforme de la loi Galland *(cf. infra)* au 1er janvier 2006 devrait néanmoins limiter ce renchérissement.

Avec la hausse des prix à la production, la baisse des prix des produits manufacturés s'atténuerait en fin d'année

Depuis le mois de juillet 2005, le glissement annuel des prix des produits manufacturés est en deçà de -0,5%. La pression exercée par les hausses passées des prix du pétrole devrait conduire à un léger accroissement du glissement annuel à -0,3% en décembre. En janvier 2006, ces effets de diffusion seraient largement contrecarrés par la mise en application de la réforme de la loi Galland, promulguée le 2 août 2005. Cette loi vise à insuffler plus de concurrence entre les distributeurs en intégrant une partie des marges arrières dans le calcul du seuil de revente à perte. Elle devrait avoir un impact sur les produits de grande distribution : produits d'hygiène et beauté, articles de ménage non durables et produits alimentaires hors frais. La prise en compte de cette réforme dans notre scénario est toutefois prudente dans la mesure où le jeu concurrentiel qui va s'engager reste encore incertain. Le glissement des produits manufacturés se stabiliserait ainsi à -0,3% en juin 2006.

L'évolution du prix des produits manufacturés en fin d'année 2005 entretiendrait la légère remontée de l'inflation sous-jacente. Elle s'établirait à 1,2% en décembre 2005 puis resterait stable jusqu'en juin 2006.

Par ailleurs, les prix des médicaments enregistreraient de nouvelles baisses avec la diminution au 1er janvier 2006 de 15,0% sur les médicaments de marque possédant un substitut générique.

Le rythme de progression des prix des services se stabiliserait

Au second semestre de 2005, le glissement du prix des services se replierait légèrement (+2,4% de glissement annuel en décembre après +2,8% en juin). Au premier semestre de 2006, l'inflation dans les services continueraient de ralentir (+2,1% en glissement annuel en mars 2006) puis refluerait légèrement affichant 2,3% au mois de juin *(cf. graphique 3)*. Ce mouvement à la baisse du glissement annuel s'explique notamment par des effets de base (dus aux conséquences de la réforme de l'assurance maladie et aux tensions sur le marché locatif du premier semestre de 2005) et masquerait des évolutions mensuelles de l'indice autour de +0,2%.

Le glissement annuel du prix des « loyers, eau, enlèvement des ordures » serait relativement stable au cours du premier semestre 2006 (+3,1% en juin 2006). La mise en place au 1er janvier prochain du nouvel indice de révision des loyers en remplacement de l'indice du coût à la construction (ICC) contribuerait, en effet, à modérer les évolutions de ce poste. Le prix des « autres services » augmenterait

3

DÉCOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE
contributions des grands postes
glissement annuel, en %

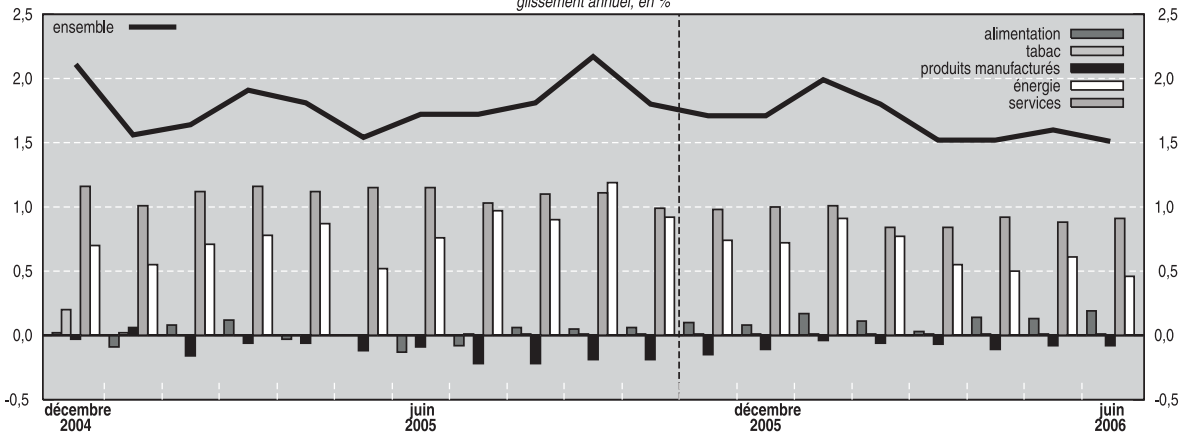

prévision au-delà du pointillé

très légèrement en glissement (+3,0% en juin 2006 après +2,9% en décembre). Des hausses modérées des tarifs de péage et des primes d'assurance habitation expliqueraient en partie ce phénomène(1).

Les évolutions du prix des services de transport seraient peu affectées par les récentes augmentations du prix du pétrole. Aussi, en l'absence de nouvelles baisses du prix des télécommunications, le glissement du poste « transports et communications » s'afficherait à +0,3% en décembre 2005. En février 2006, il se replierait de façon marquée en lien avec la sortie de glissement des hausses exceptionnelles enregistrées un an auparavant, pour revenir finalement à 0,0% en juin 2006.

Les prix des services de santé connaîtraient différents facteurs haussiers au premier semestre de 2006. Même si la mise en place d'un ticket modérateur plus fort (+10,0%) pour les consultations de spécialistes en accès direct n'entre pas directement dans le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC), elle aurait toutefois un effet sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). De même, la franchise de 18 euros sur le remboursement des actes médicaux lourds (coût égal ou supérieur à 91 euros hors biologie et radiologie) aurait un impact sur l'IPCH à partir de janvier 2006. L'effet cumulé de ces deux mesures sur l'IPCH est estimé à +0,1 point d'inflation. Concernant la composante «services de santé » de l'IPC, son glissement annuel diminuerait de +0,6% en décembre 2005 à +0,4% en juin 2006, reflétant essentiellement les évolutions passées de ce même poste.

Le déflateur de la consommation connaîtrait une évolution plus lente que l'IPC en moyenne

Au troisième trimestre de 2005, le glissement annuel du déflateur de la dépense de consommation des ménages s'établit à 1,3% après 1,1% au trimestre précédent. L'écart avec le glissement annuel de la moyenne trimestrielle de l'IPC se maintient donc à 0,6 point.

En prévision, le glissement du déflateur de la dépense de consommation des ménages serait stable au cours des trois prochains trimestres à 1,1% *(cf. graphique 4)*. L'écart avec l'IPC se résorberait légèrement au deuxième trimestre de 2006 (+0,4 point). Au-delà des différences structurelles entre ces deux agrégats(2), les évolutions récentes des prix

4

IPC ET DÉFLATEUR DE LA DÉPENSE DE CONSOMMATION DES MÉNAGES
glissement annuel, en % *glissement annuel, en %*

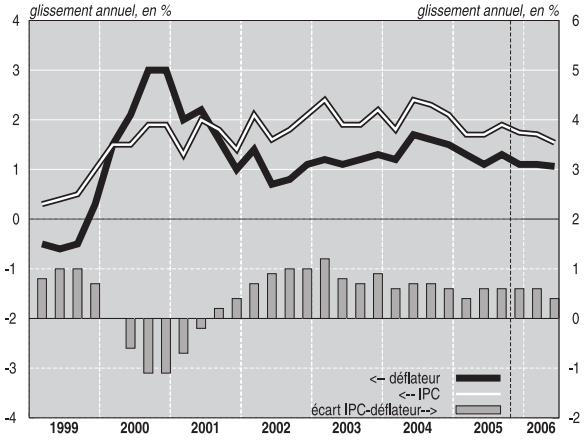

prévision au-delà du pointillé

(1) Cette prévision suppose en outre le maintien en 2006 du taux de TVA à 5,5% pour les services d'entretien et de réparation dans le logement.
(2) L'indice des prix à la consommation est l'agrégation de prix élémentaires en utilisant la structure de consommation de 2003. Il ne fournit pas de lien explicite entre volumes et valeurs. A contrario, le déflateur des comptes trimestriels correspond au prix implicite dans les comptes obtenu en faisant le ratio de la consommation agrégée à son volume. Son mode de construction témoigne d'une évolution fortement liée à celle des volumes. Formellement, c'est un indice de Paasche non chaîné alors que l'IPC est un indice de Laspeyres chaîné. Cette différence de calcul alliée à des recouvrements différents (la pondération plus importante des loyers pour tenir compte des « loyers fictifs » dans les comptes trimestriels par exemple) expliquent en grande partie le plus faible dynamisme du déflateur de la dépense de consommation des ménages.

de l'énergie et de ceux des produits manufacturés expliquent cet écart. Alors que les prix de l'énergie se sont nettement raffermis, la consommation énergétique aurait baissé d'environ 3,0% entre 2003 et 2005. Parallèlement, les prix des produits manufacturés ont vu leurs prix sensiblement diminuer alors que la consommation des ménages pour ce poste se serait accrue (+1,6% entre 2003 et 2005). La détente attendue des prix énergétiques et une progression plus dynamique des prix des produits manufacturés dans le déflateur expliqueraient le resserrement de l'écart en juin 2006. ■

Emploi

En 2005, l'emploi total augmenterait de près de 120 000 personnes, sous les impacts cumulés de la reprise modérée de l'emploi salarié et des emplois créés par la montée en charge des mesures du « Plan de cohésion sociale ». Cette montée en charge s'accélérerait au premier semestre de 2006, qui verrait se confirmer le redressement de l'emploi. Ainsi, environ 100 000 postes seraient créés sur cette période, principalement dans les secteurs non marchands.

Après une timide progression en 2004, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles connaîtrait une croissance légèrement plus soutenue en 2005 ; plus de 60 000 postes seraient en effet créés contre 5 000 au cours de l'année précédente. De fait, l'activité économique, chahutée au cours de l'année 2005, entraîne une reprise par à-coups des créations d'emplois. Au premier semestre de 2006, l'emploi marchand progresserait de façon similaire à la fin de l'année 2005, soit +0,1% par trimestre. En effet, les destructions de postes dans l'industrie faibliraient un peu par rapport au début de l'année 2005 et seraient compensées par les créations toujours vigoureuses dans la construction et régulières dans le tertiaire marchand.

La croissance de l'emploi marchand reste stable en prévision

En 2004, l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, en dépit d'une activité économique relativement soutenue, n'a créé que 5 000 emplois. L'ajustement de l'emploi à l'activité se faisant toujours avec retard, les créations de postes interviennent au cours de l'année 2005 : sur les trois premiers trimestres, le nombre de salariés progresse de 0,1% chaque trimestre, soit 42 000 nouveaux emplois. Cette progression devrait perdurer lors du quatrième trimestre de 2005 ainsi qu'au début de l'année 2006, y compris contribution des Contrats Nouvelles Embauches ; 60 000 emplois seraient ainsi créés en 2005 et plus de 30 000 au cours des six premiers mois de 2006. L'impact sur l'emploi de la croissance de l'activité compenserait l'effet de l'aug-

2

PRODUCTIVITÉ APPARENTE DANS LES SECTEURS PRIVÉS NON AGRICOLES ET DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

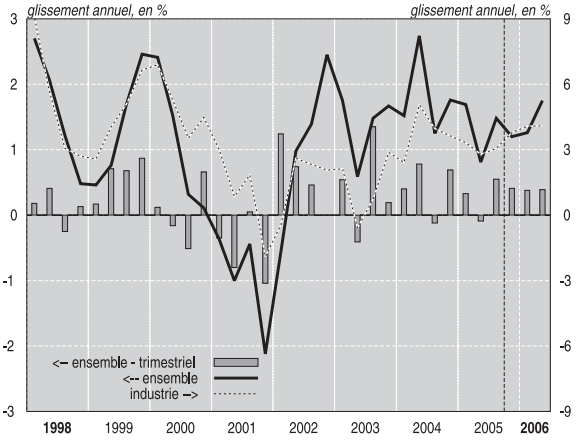

prévision au-delà du pointillé

1

CONTRIBUTIONS DYNAMIQUES A LA VARIATION D'HEURES TRAVAILLÉES

croissance trimestrielle, en %

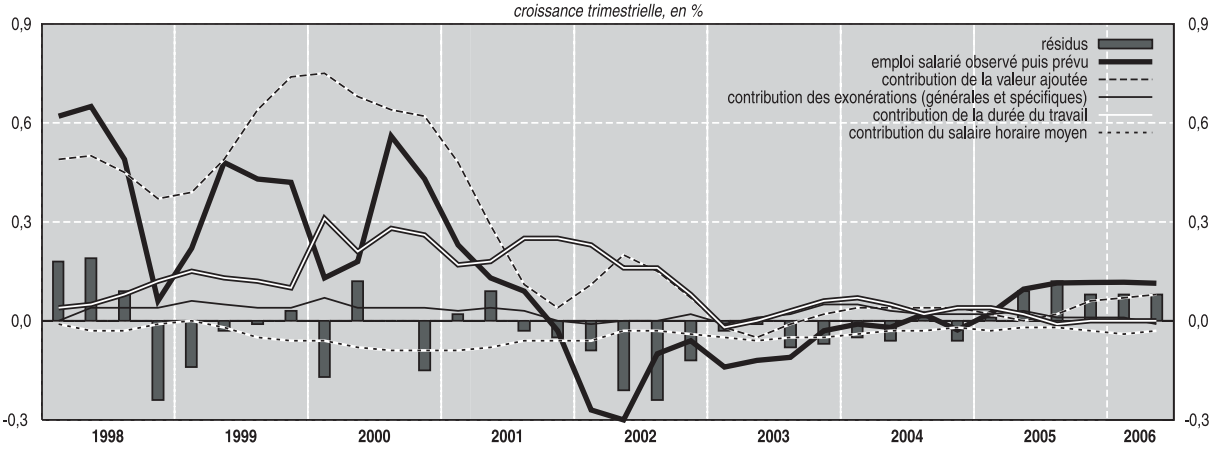

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements trimestriels taux d'évolution en % - CVS										Glissements annuels taux d'évolution en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - CVS		
	2004				2005				2006		2003	2004	2005	2003	2004	2005
	1er T.	2e T.	3e T.	4e T.	1er T.	2e T.	3e T.	4e T.	1er T.	2e T.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)	**-0,1**	**0,1**	**0,0**	**0,0**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**-0,3**	**0,0**	**0,4**	**15405**	**15410**	**15472**
Industrie	-0,6	-0,6	-0,6	-0,5	-0,7	-0,6	-0,6	-0,5	-0,5	-0,5	-2,7	-2,3	-2,3	3955	3863	3772
Industries agro-alimentaires	-0,3	-0,6	-0,8	-0,1	-0,1	-0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	-0,5	-1,7	0,1	579	569	569
Énergie	-0,3	-0,1	0,2	0,4	0,0	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1	-2,7	0,1	-0,9	234	234	232
Industrie manufacturière	-0,7	-0,7	-0,6	-0,7	-0,9	-0,7	-0,7	-0,6	-0,7	-0,6	-3,1	-2,6	-2,9	3143	3060	2971
dont :																
Biens de consommation	*-0,9*	*-0,8*	*-1,0*	*-0,9*	*-1,2*	*-1,0*	*-1,1*	*-1,0*	*-0,9*	*-0,9*	*-4,3*	*-3,6*	*-4,2*	*652*	*628*	*602*
Automobile	*-0,7*	*0,2*	*0,7*	*0,1*	*-0,3*	*-0,5*	*-0,6*	*-0,5*	*-0,5*	*-0,4*	*-0,9*	*0,3*	*-1,8*	*291*	*291*	*286*
Biens d'équipement	*-0,4*	*-0,6*	*-0,7*	*-0,7*	*-0,7*	*-0,4*	*-0,2*	*-0,2*	*-0,2*	*-0,2*	*-2,9*	*-2,4*	*-1,5*	*793*	*774*	*762*
Biens intermédiaires	*-0,8*	*-0,8*	*-0,7*	*-0,7*	*-0,9*	*-0,8*	*-1,0*	*-0,8*	*-0,8*	*-0,8*	*-3,1*	*-2,9*	*-3,4*	*1408*	*1367*	*1321*
Construction	0,5	0,2	0,5	0,6	0,6	1,0	0,5	0,5	0,5	0,5	1,0	1,9	2,7	1279	1303	1338
Tertiaire essentiellement marchand	0,1	0,3	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,7	1,1	10171	10245	10362
dont :																
Commerces	*-0,1*	*0,1*	*-0,2*	*0,1*	*0,1*	*0,2*	*0,2*	*0,2*	*0,2*	*0,3*	*0,6*	*-0,1*	*0,7*	*2999*	*2997*	*3018*
Transports	*-0,1*	*-0,1*	*-0,1*	*-0,1*	*-0,1*	*-0,1*	*-0,2*	*0,0*	*0,1*	*0,1*	*0,0*	*-0,4*	*-0,4*	*1073*	*1068*	*1064*
Services marchands (y compris intérim)	*0,2*	*0,6*	*0,4*	*0,3*	*0,5*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,3*	*0,6*	*1,5*	*1,7*	*5389*	*5469*	*5562*
Activités financières	*0,1*	*0,0*	*0,1*	*0,1*	*0,4*	*0,2*	*0,3*	*0,2*	*0,1*	*0,1*	*-0,6*	*0,3*	*1,1*	*709*	*711*	*718*

	Glissements semestriels taux d'évolution en % - CVS					Glissements annuels en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - CVS		
	2004		2005		2006	2003	2004	2005	2003	2004	2005
	S1	S2	S1	S2	S1						
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)	**-0,2**	**0,1**	**0,0**	**0,8**	**1,0**	**0,3**	**-0,1**	**0,8**	**6779**	**6770**	**6828**
dont emplois aidés	*-15,1*	*-10,0*	*-14,7*	*6,1*	*12,6*	*-21,2*	*-23,6*	*-9,5*	*381*	*291*	*263*
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non-salariés)	**-0,1**	**0,0**	**0,1**	**0,3**	**0,4**	**-0,1**	**-0,1**	**0,5**	**24674**	**24660**	**24777**

Prévision
(1) Secteurs EB-EP

mentation des salaires, et les effets de l'aide à l'emploi marchand et de la durée du travail resteraient mesurés *(cf. graphique 1)*.

Malgré un emploi peu dynamique, les gains de productivité apparente décroissent depuis la mi-2004. Ils devraient néanmoins accélérer à partir de 2006, portés par la reprise de l'activité *(cf. graphique 2)*. Ils seraient de +1,3% en moyenne annuelle en 2005 et atteindraient +1,7% en glissement annuel à la fin du premier semestre de 2006. Ils se situeraient ainsi à nouveau au-dessus de leur moyenne de long terme.

La baisse de l'emploi industriel s'atténue légèrement

Depuis la mi-2001, l'industrie subit des destructions nettes d'emplois. En 2004, plus de 90 000 postes y ont été supprimés et au cours des neuf premiers mois de l'année 2005, la baisse de l'emploi industriel s'est poursuivie à raison de plus de 20 000 postes par trimestre. Les perspectives des chefs d'entreprises en matière d'embauche s'améliorant sur la période récente *(cf. graphique 3)*, la baisse devrait légèrement s'atténuer à la fin de l'année 2005 puis se stabiliser au début de l'année 2006 *(cf. graphique 4)*. En outre, la baisse de l'emploi concernerait encore essentiellement les industries manufacturières. Près de 40 000 postes seraient détruits dans ce secteur au cours du premier semestre de 2006, soit respectivement -0,7% puis -0,6% au cours des premier et deuxième trimestres. Les gains

3

SOLDES D'OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISE SUR L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS

données centrées réduites

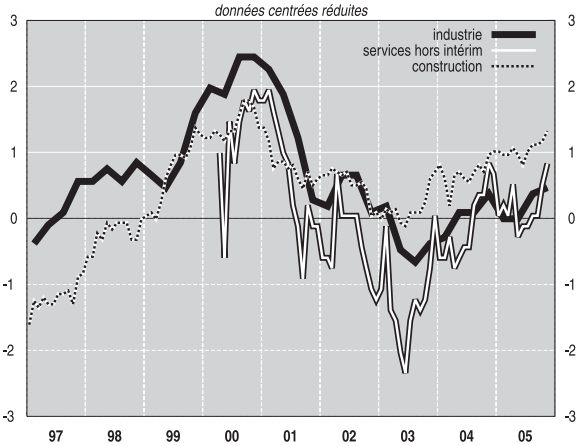

de productivité apparente dans les secteurs manufacturiers accélèrent sensiblement à partir de fin 2005 pour repasser légèrement à la fin du premier semestre 2006 au-dessus de leur moyenne de long terme.

L'emploi dans la construction poursuit sa progression régulière

En 2005, l'emploi dans la construction confirme son dynamisme : plus de 20 000 emplois y sont créés au cours du premier semestre, soit une progression de +0,6% puis +1,0% lors des premier et deuxième trimestres. Cette robustesse ne se dément pas au troisième trimestre avec +0,5%. En outre, les opinions des chefs d'entreprise n'indiquent pas de changement prochain dans leurs embauches, et l'emploi devrait poursuivre sa croissance sur un rythme trimestriel de 0,5% jusqu'à la moitié de l'année 2006. Près de 35 000 emplois seraient ainsi créés dans la construction en 2005 et environ 14 000 pendant les six premiers mois de 2006.

L'emploi du secteur tertiaire progresse régulièrement

Après avoir accéléré en 2004, le rythme de créations d'emplois dans le secteur tertiaire (où se trouvent près des deux tiers des salariés) faiblit progressivement en 2005, de +0,3% par trimestre en début d'année à +0,2% au cours du troisième trimestre. Le rythme des créations d'emplois devrait se stabiliser au cours du quatrième trimestre 2005 et des deux premiers trimestres de 2006 à +0,3% par trimestre. Ainsi, le secteur tertiaire créerait environ 120 000 emplois en 2005 puis 55 000 sur le premier semestre de 2006. Il constituerait ainsi le principal moteur des créations d'emplois.

La hausse de l'emploi salarié dans les secteurs non marchands s'amplifierait sur le premier semestre de 2006

L'emploi salarié dans le secteur non marchand serait en augmentation en 2005 (+0,8 % en glissement annuel) après avoir légèrement diminué en 2004 (-0,1% en glissement annuel). Comme les années précédentes, la hausse des créations d'emplois non aidés dans ce secteur serait obérée par la diminution du nombre de bénéficiaires de contrats aidés. Mais si la baisse des emplois du secteur non marchand aidé était massive en 2003 et en 2004, elle serait nettement moins marquée en 2005. En effet, la politique de l'emploi a été modifiée en début d'année 2005 par la mise en application du Plan de cohésion sociale[1] et réorientée vers le secteur non marchand.

(1) Pour plus d'informations sur les modifications intervenues dans la politique de l'emploi consécutives à l'entrée en vigueur du Plan de cohésion sociale, se reporter à l'encadré de la fiche emploi de la note de conjoncture de décembre 2004 « les changements dans la politique de l'emploi en 2005 ».

4

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LES GRANDS SECTEURS

évolutions trimestrielles en milliers

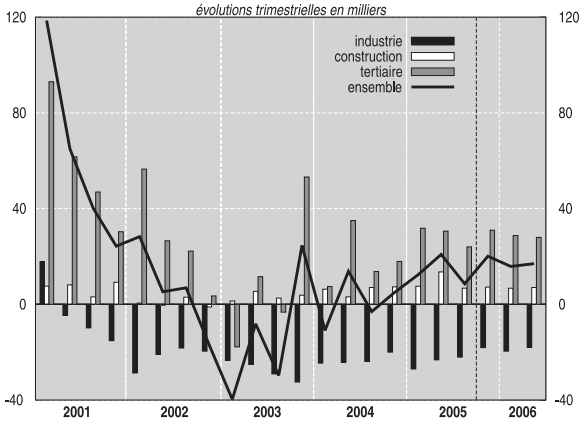

prévision au-delà du pointillé

Aux Contrats Emplois Consolidés (CEC) et aux Contrats Emplois Solidarités (CES) ont succédé le Contrat d'avenir et le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Mais 2005 est une année de transition : les sorties des anciens dispositifs sont importantes tandis que la montée en charge des nouveaux contrats intervient essentiellement à partir de l'été. Ainsi, l'évolution du nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé du secteur non marchand resterait négative sur l'ensemble de l'année 2005, mais s'améliorerait en fin d'année : après avoir été négative au premier semestre, elle redeviendrait positive au second semestre.

Au premier semestre de 2006, la hausse de l'emploi salarié dans le secteur non concurrentiel s'amplifierait (+1,0% sur le semestre). D'une part, l'emploi non marchand hors dispositifs d'aide poursuivrait sa hausse et d'autre part, le nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé dans le secteur non marchand serait en augmentation. En effet, selon le projet de loi de Finances 2006, environ 300 000 entrées seraient prévues en Contrat d'avenir et en CAE en 2006.

L'emploi total accélérerait à l'issue du premier semestre 2006

Après avoir légèrement diminué en 2004, l'emploi total augmenterait de 117 000 personnes sur l'ensemble de l'année 2005. La baisse de l'emploi non marchand aidé serait en effet compensée par l'augmentation de l'emploi tertiaire non marchand hors dispositifs d'aide ainsi que par la hausse de l'emploi salarié concurrentiel. À l'issue du premier semestre de 2006, l'emploi total serait également en hausse, d'environ 100 000 postes. Cette accélération serait portée, à parts à peu près égales, par l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'un contrat d'aide à l'emploi non marchand, par des créations d'emplois toujours soutenues dans les secteurs non marchands (hors emplois aidés) et par la reprise de l'emploi salarié concurrentiel. ■

ENCADRÉ : EFFETS THEORIQUES DES CONTRATS NOUVELLES EMBAUCHES SUR LA DEMANDE DE TRAVAIL

Dans le cadre du Plan d'Urgence pour l'Emploi (PUE), un nouveau contrat de travail a été créé, dit « Contrat Nouvelles Embauches » (CNE). Ce contrat est utilisable par toutes les entreprises ne dépassant pas 20 salariés. Du point de vue de l'entreprise, c'est-à-dire vu du côté de la demande de travail, il se présente comme un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) pour lequel les procédures de licenciement sont facilitées pendant les deux premières années et l'indemnité de rupture pour le salarié éligible dès le premier jour.

La création des CNE répond à un objectif de plus grande flexibilité du marché du travail. Cet objectif est motivé par l'idée que certaines entreprises refusent d'embaucher, alors même qu'elles seraient en mesure de le faire, de peur de ne pas pouvoir se défaire dans le futur de ces nouveaux salariés. C'était déjà ce souci d'augmenter la flexibilité du marché du travail qui avait motivé la création des contrats à durée déterminée (CDD), qui spécifient explicitement la durée du contrat. Cette politique vise à diminuer, pour l'employeur, le coût d'une rupture de contrat ainsi que l'incertitude qui lui est liée.

Dans le cas des CDI, le droit du travail limite en effet l'usage des licenciements par les employeurs après la fin de la période d'essai. Tout d'abord, tout licenciement doit être pleinement motivé par l'employeur, par des raisons prévues dans la loi. Cette justification du licenciement peut faire l'objet d'un recours aux prud'hommes entraînant, si le licenciement est jugé abusif, le paiement d'indemnités beaucoup plus lourdes que pour un licenciement correctement motivé, voire l'obligation pour l'employeur de reprendre le salarié. À cela, s'ajoutent, dans le cas de licenciements de salariés de plus de deux ans d'ancienneté, des indemnités et des contraintes non monétaires (procédurales), visant généralement à imposer un délai avant qu'un licenciement devienne effectif (consultation préalable dans certains cas des représentants du personnel, obligation de reclassement, délai de préavis, entretien obligatoire avec le salarié pour justifier le licenciement, délai avant la notification du licenciement). La procédure s'alourdit dans le cas des licenciements économiques de plus de 10 salariés avec l'élaboration d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Le « coût » des licenciements peut ainsi devenir très élevé ou difficilement prévisible par l'employeur du fait de l'incertitude sur la durée d'éventuelles procédures judiciaires et sur le montant final des indemnités et/ou pénalités versées au salarié.

Les CDD et les CNE représentent pour les employeurs deux moyens de limiter les coûts liés aux licenciements, et notamment le coût « incertain » engendré par un possible recours aux prud'hommes. Le CDD permet d'embaucher temporairement un salarié pour une durée fixée à l'avance. À l'échéance du contrat, les deux parties ne sont plus liées. Si l'employeur veut se défaire du salarié avant le terme du contrat, le coût maximal de la rupture sera égal à la somme des rémunérations dues jusqu'à la fin du contrat. Cependant, il y a deux limites à l'utilisation des CDD. Le recours aux CDD n'est prévu par la loi que pour accomplir des tâches précises et temporaires dans l'entreprise (notamment remplacement d'un salarié, accroissement temporaire de l'activité, travaux urgents ou saisonniers, etc..). De plus, les CDD ne peuvent dépasser 18 mois, y compris un renouvellement éventuel.

Par rapport à un CDI, du point de vue de l'entreprise, le CNE supprime en théorie les coûts dus à l'incertitude liée à une rupture de contrat au cours des deux premières an-

TABLEAU : PRINCIPALES RESTRICTIONS SUR LES LICENCIEMENTS ASSOCIÉES AUX TYPES DE CONTRAT DE TRAVAIL (*)

Caractéristique	Contrat Nouvelles Embauches **(CNE)**	Contrat à Durée Indéterminée **(CDI)**	Contrat à Durée Déterminée **(CDD)**
Rupture de contrat	*Moins de 2 ans d'ancienneté* : simple notification. *Au-delà de 2 ans* : règles applicables aux CDI.	*Période d'essai* (variable selon les branches et les types d'emploi, généralement moins de 6 mois): simple notification. *Au-delà* : à motiver de la part de l'employeur (selon les cas : licenciement économique, motif personnel, faute grave).	*Période d'essai* (de 1 jour à 1 mois selon la durée du contrat) : simple notification. *Au-delà* : à motiver de la part de l'employeur.
Durée de préavis	*Au cours du 1er mois* : aucune. *De 1 à 6 mois* : 15 jours. *Au-delà de 6 mois* : 1 mois.	*Période d'essai* : aucune. *6 à 24 mois d'ancienneté* : 1 mois. *Plus de 2 ans d'ancienneté* : 2 mois.	Durée du contrat fixée à l'avance. On peut donc interpréter la durée courant jusqu'à la fin du contrat comme une "durée de préavis".
Indemnité de licenciement	10% du montant total de la rémunération brute perçue (8% versés au salarié, 2% versés aux Assedic afin de renforcer l'aide au retour à l'emploi du salarié licencié).	*Période d'essai* : aucune. *Plus de 2 ans d'ancienneté* : un dixième du salaire mensuel (nombre d'années d'ancienneté entre 2 et 10), plus un sixième du salaire mensuel (nombre d'années d'ancienneté au-delà de 10). Ce taux d'indemnisation est doublé en cas de licenciement économique.	*Période d'essai* : aucune. *Rupture avant terme* : somme des rémunérations dues jusqu'à la fin du contrat. *Au terme du contrat* : 10% du total de la rémunération brute (sauf dans certaines branches : entre 6 et 10%).
Délai de carence	Pas de possibilité d'embaucher le même salarié pendant les trois mois qui suivent la fin du contrat.	Aucun	Pas de possibilité de remplir le poste pendant une durée égale à un tiers de la durée totale du CDD (ou un demi si le CDD n'excède pas 14 jours)

(*) On indique à chaque fois les caractéristiques applicables dans la plupart des cas. Celles-ci peuvent toutefois avoir été négociées, et donc être différentes, dans certaines branches.

nées, notamment le risque de dommages et intérêts pour le salarié si le juge prud'homal constate le défaut de «cause réelle et sérieuse», puisque cette rupture peut se faire sur notification de l'employeur sans justification dans le cadre prévu par la loi. Le CNE ajoute toutefois le coût lié à l'indemnité de rupture (au salarié 8% des salaires versés et au service public de l'emploi 2% des salaires versés) ainsi que le coût d'un préavis plus favorable au salarié (15 jours de 1 à 6 mois).

Quels effets peut-on attendre des CNE sur la demande de travail ?

Par rapport à un CDI (hors période d'essai) et par rapport à un CDD qu'une entreprise voudrait rompre avant son terme normal, le CNE présente *a priori* des coûts de licenciements plus faibles(1). Il serait donc appelé à se substituer en partie à la fois au CDD et au CDI, puisqu'il est *a priori* plus avantageux pour l'employeur.

Cependant, l'effet net sur le coût du travail est difficile à estimer. Il ne correspond pas forcément aux montants légaux des indemnités que les entreprises auraient dû payer si elles avaient licencié des employés embauchés en CDI ou en CDD et non en CNE. Les entreprises peuvent en effet intégrer partiellement ou totalement ces indemnités, ainsi que les autres coûts liés aux licenciements, lors de la fixation du salaire mensuel. Elles fixeraient un salaire un peu plus faible que le niveau habituel sur le marché du travail, l'écart pouvant être interprété comme une « prime » liée à l'incertitude, que l'entreprise retiendrait en prévision d'éventuels coûts de licenciement. Plus l'incertitude est grande, plus cette « prime » serait grande. Il est toutefois difficile d'en quantifier l'ampleur, c'est-à-dire la manière dont les entreprises peuvent répercuter le montant des indemnités de licenciement sur les salaires. En effet, la concurrence sur le marché du travail et les pouvoirs de négociation respectifs des employeurs et des salariés limitent l'ampleur de cette « prime ».

La principale différence entre les contrats se situerait donc au niveau de l'incertitude sur la relation d'emploi. Les CNE sont surtout avantageux pour les entreprises où cette incertitude est élevée ou très coûteuse. Ce serait le cas, par exemple, dans les secteurs où la demande est très volatile et guère prévisible. Ce serait également le cas dans les très petites entreprises ou les entreprises récemment créées, dont les fonds de roulement sont faibles. Ces entreprises pourraient renoncer à des embauches si leur trésorerie ne leur permet pas de payer les indemnités de licenciement ou les coûts de procédure liés à une rupture de CDI ou à une fin anticipée de CDD.

Rappelons que, au moment de l'embauche, un employeur fait face à deux types d'incertitude. La première est liée au salarié : il s'agit de savoir si la personne embauchée a les compétences nécessaires pour le poste qu'elle occupe. Généralement, la période d'essai prévue dans les contrats CDD et CDI permet à l'employeur d'acquérir cette information. La seconde incertitude est liée au poste lui-même : si la demande adressée à l'entreprise diminue, cette dernière sera amenée à réduire sa main-d'œuvre et donc à supprimer certains postes. L'incertitude liée à la demande peut couvrir une période plus longue que la durée habituelle des périodes d'essai. Face à une augmentation de sa demande, une entreprise peut choisir de créer un poste pour satisfaire cette demande nouvelle, mais elle peut également décider de renoncer à satisfaire cette demande, si le coût prévu de rupture du contrat de travail d'un salarié supplémentaire est supérieur au profit apporté par cette nouvelle demande(2). C'est principalement dans de telles situations que les CNE pourraient contribuer à la création d'emplois.

On peut donc s'attendre à deux effets sur l'emploi de l'introduction des CNE dans les entreprises de 20 salariés ou moins. Dans la mesure où ils réduisent les coûts d'ajustement, ces contrats pourraient entraîner une plus grande volatilité de l'emploi, avec des créations plus nombreuses lorsque la demande croît et des destructions elles aussi plus nombreuses lors des phases de ralentis-

(1) Sauf dans certaines branches où le montant légal de la prime de fin de contrat des CDD est de 6% du montant total de la rémunération brute contre 10% pour les CNE.
(2) Notons que, dans cette situation, le CDI permet également de mettre fin au contrat de travail en cas de baisse de la demande, puisque les difficultés économiques sont un motif de licenciement prévu par le droit du travail. Néanmoins, les coûts de licenciements sont alors doublés et il reste une incertitude liée à la possibilité d'un recours aux prud'hommes par le salarié, et donc au coût et à la durée de cette procédure.

sement ou de baisse de la demande. Une hausse du niveau *moyen* de l'emploi est également possible, mais son ampleur est difficile à estimer par avance, puisqu'elle dépend de l'effet de l'incertitude sur la demande de travail des petites entreprises et du nombre d'entreprises qui renoncent à ou retardent un recrutement du fait de cette incertitude.

Quelle évaluation possible à l'heure actuelle ?

À ce jour, aucune estimation des créations d'emplois *attendues* à la suite de la mise en place des CNE n'a été tentée de la part des économistes. Une telle évaluation, dite *« ex ante »*, suppose de connaître pleinement le comportement de demande de travail des petites entreprises : il s'agirait en effet d'estimer les postes de travail que ces entreprises renoncent à créer par anticipation des coûts liés à la disparition éventuelle du poste.

Le dispositif statistique permettant un *comptage* et une caractérisation des emplois en CNE est en cours de mise en place, avec l'intégration de ces contrats dans les diverses sources statistiques disponibles(3). Ces sources permettront, dans le courant de l'année 2006, de connaître le nombre de salariés en CNE, ainsi que les caractéristiques de ces salariés et des entreprises qui les emploient.

Des premières estimations ont été publiées par l'Acoss en octobre et novembre 2005, suite à une exploitation des Déclarations Uniques d'Embauche (DUE)(4). Elles font état d'une proportion relativement stable des CNE dans le total des déclarations d'embauche des entreprises de moins de 20 salariés : 10,5 % en septembre et 11 % en octobre. Ces parts correspondraient à environ 70 000 CNE déclarés chaque mois. Il est cependant difficile de dégager des enseignements de seulement deux mois d'observations(5).

Quoi qu'il en soit, le simple comptage des salariés embauchés en CNE ne renseigne pas sur le nombre de créations *nettes* d'emplois dues à ces contrats, qui sont pertinentes pour en évaluer l'effet. Une estimation relativement précise de ces créations nettes ne sera pas possible avant plusieurs trimestres. ■

3) Notamment l'enquête emploi, l'enquête mensuelle sur les mouvements de main-d'œuvre (Emmo, couvrant les entreprises de 10 à 20 salariés), l'enquête annuelle Acemo sur les très petites entreprises (couvrant les entreprise de moins de 10 salariés), le fichier des établissements de l'Unedic, le fichier historique de l'ANPE, les déclarations uniques d'embauche de l'Acoss.
(4) L'exploitation des DUE à des fins de production statistique au niveau national a été initiée à l'occasion de ces estimations de déclarations d'embauche en CNE. On dispose donc de peu de recul pour juger de la qualité de ces données et les comparer à d'autres sources sur les mouvements de main-d'œuvre. En particulier, la part des déclarations se traduisant par une embauche effective est mal connue. On rappelle que les chiffres cités ici sont estimés uniquement à partir des déclarations par Internet (45% des DUE). Le nombre total de déclarations d'embauche est par ailleurs évalué en considérant qu'environ 14 % n'ont pas encore été traitées au moment de l'exploitation statistiques des données.
(5) L'estimation avancée pour le mois d'août est reconnue comme peu fiable, le type de contrat étant assez mal renseigné.

Chômage

À la fin octobre 2005, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 665 000 personnes, soit 9,7% de la population active. Le taux de chômage, stable tout au long de l'année 2004, est reparti à la hausse sur le premier trimestre de 2005, atteignant 10,2% fin mars 2005. Le chômage s'est ensuite infléchi entre fin mars et fin octobre avec une baisse de plus de 100 000 personnes. Cette diminution s'observe particulièrement chez les 25-49 ans, les chômeurs de moins de 25 ans profitant de cette baisse plus tardivement que les autres classes d'âge.

La reprise de l'emploi total se confirmerait plus nettement à la fin de l'année 2005 et sur le premier semestre de 2006, avec la poursuite de l'augmentation de l'emploi salarié, la montée en charge des contrats aidés prévus dans le cadre du Plan de cohésion sociale et la hausse, toujours régulière, de l'emploi non marchand non aidé. Dans ce contexte, le taux de chômage continuerait de baisser pour s'établir à 9,5% fin 2005 puis à 9,2% à la fin juin 2006.

Le chômage diminue depuis le printemps 2005

Après être resté stable tout au long de l'année 2004, avec un taux de 10,0%, le chômage a fortement augmenté sur le premier trimestre de 2005. La hausse a été essentiellement concentrée sur le mois de janvier, avec 35 000 chômeurs en plus. Le chômage est ensuite resté relativement stable en avril et mai 2005 pour décroître fortement en juin 2005 (-29 000 personnes sur le mois). La décrue s'est confirmée sur le troisième trimestre de l'année avec une diminution de près de 70 000 chômeurs. Ainsi, après avoir atteint 10,2% à la fin du premier trimestre de 2005, le taux de chômage a décru tout au long de l'année pour s'établir à 9,7% fin octobre 2005(1) .

1

CHÔMAGE au sens du BIT (par âge)

taux en fin de mois, cvs

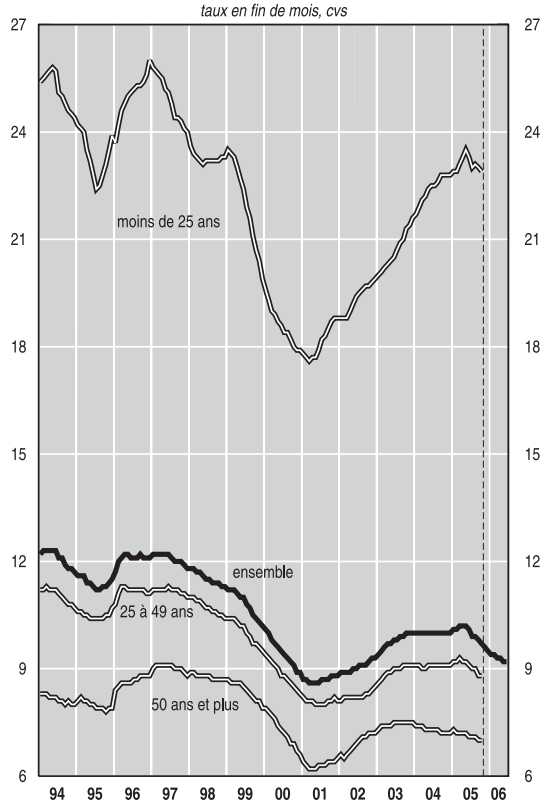

prévision au-delà du pointillé

La baisse du chômage en 2005 est plus tardive pour les moins de 25 ans

Le chômage des 50 ans et plus, orienté à la baisse en 2004, a continué sa décrue régulière au cours de

(1) Pour plus d'informations, se reporter à l'encadré « Comment interpréter la baisse du chômage observée au troisième trimestre de 2005 ?» dans cette fiche.

TABLEAU 1 : TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT

(en %)

	Niveaux en fin de période, CVS										Moyennes annuelles		
	2004				2005				2006		2003	2004	2005
	1er T.	2e T.	3e T.	4e T.	1er T.	2e T.	3e T.	4e T.	1er T.	2e T.			
Ensemble	**10,0**	**10,0**	**10,0**	**10,0**	**10,2**	**10,1**	**9,8**	**9,5**	**9,3**	**9,2**	**9,7**	**10,0**	**10,0**
Moins de 25 ans	22,1	22,5	22,8	22,8	23,1	23,3	23,0	-	-	-	20,8	22,4	-
25 à 49 ans	9,0	9,1	9,1	9,1	9,3	9,1	8,8	-	-	-	8,9	9,1	-
50 ans et plus	7,4	7,3	7,2	7,2	7,2	7,1	7,0	-	-	-	7,4	7,3	-

Prévision

TABLEAU 2 : BOUCLAGE DE LA POPULATION ACTIVE

(cvs, en milliers)

	Glissements annuels				Glissements semestriels						
	2002	2003	2004	2005	2003		2004		2005		2006
					1er S.	2nd S.	1er S.	2nd S.	1er S.	2nd S	1er S.
(1) Population active tendancielle	150	125	108	67	63	61	58	49	39	28	16
(2) Effets de flexion du chômage	-24	-28	-1	18	-20	-8	-1	0	-3	21	13
(3) Effet retrait d'activité	58	12	-70	-47	8	5	-36	-34	-24	-23	-19
dont : Préretraites	*45*	*12*	*9*	*11*	*9*	*4*	*6*	*3*	*4*	*7*	*8*
(4) Offre de travail potentielle =(1)+(2)+(3)	**183**	**108**	**37**	**37**	**51**	**58**	**21**	**16**	**12**	**25**	**10**
(5) Emploi total	139	-29	-15	117	-28	-1	-13	-1	32	84	100
dont : Emploi salarié EB-EP	*23*	*-53*	*5*	*62*	*-48*	*-5*	*3*	*2*	*33*	*29*	*33*
Emploi non marchand aidé	*-13*	*-102*	*-90*	*-28*	*-47*	*-55*	*-58*	*-32*	*-43*	*15*	*33*
(6) Contingent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(7) Chômeurs BIT	163	190	5	-118	134	56	5	-1	19	-137	-90
(8) Population active observée	**301**	**161**	**-10**	**-2**	**106**	**55**	**-8**	**-2**	**51**	**-52**	**10**
(9) Défaut de bouclage = (8)-(4)	**118**	**52**	**-47**	**-39**	**55**	**-3**	**-29**	**-18**	**39**	**-78**	**0**

Prévision

l'année 2005, embellie interrompue seulement au cours du mois de janvier 2005. De 7,2% à la fin décembre 2004, leur taux de chômage a diminué pour s'établir à 7,0% fin octobre 2005. L'effet du dispositif de départ à la retraite pour carrière longue, débuté en 2004 et toujours vigoureux en 2005, peut expliquer en partie cette amélioration.

La classe d'âge des chômeurs âgés de 25 à 49 ans a plus bénéficié que les autres de la baisse récente du chômage, avec 27 000 chômeurs en moins au deuxième trimestre et 52 000 au troisième trimestre. Le taux de chômage des 25-49 ans a ainsi diminué pour s'établir à 8,8% à l'issue du mois d'octobre 2005.

Enfin, le chômage des jeunes a quant à lui poursuivi son augmentation jusqu'à la mi-2005 pour s'établir à 23,5% à la fin mai 2005. Plusieurs éléments peuvent être avancés pour expliquer cette hausse toujours soutenue : la faiblesse de l'emploi intérimaire, la baisse des entrées en contrat jeune en entreprise et plus généralement la période de transition entre la fin de certains contrats aidés et la montée en charge des nouveaux contrats du Plan de cohésion sociale.

La baisse du chômage chez les jeunes n'a donc commencé qu'au troisième trimestre de 2005. Avec près de 10 000 chômeurs de moins sur le trimestre, le taux de chômage des moins de 25 ans est redescendu à 23% fin septembre 2005 et 22,9% fin octobre.

Le taux de chômage baisserait fin 2005 et début 2006, pour atteindre 9,2% en juin 2006

La population active tendancielle ralentirait assez sensiblement en 2005 et en 2006 : +67 000 en 2005 puis +29 000 en 2006, contre +108 000 en 2004. En effet, la part de la classe d'âge la plus active (25-49 ans) dans la population totale continue de diminuer du fait du vieillissement de la population et de la stabilisation des comportements d'activité des jeunes. La réforme des retraites de 2003 aurait limité ce ralentissement en 2005 via l'effet de la surcote qui inciterait une partie des personnes pouvant partir en retraite à prolonger leur activité. Enfin, les départs massifs en retraite de la génération « baby boom » commenceraient leur montée en charge en 2005 et 2006, infléchissant ainsi la population active tendancielle.

Après avoir été légèrement négatifs début 2005, les effets de flexion[2] deviendraient positifs et plus massifs sur le restant de l'année 2005 et sur le premier semestre de 2006, en lien avec une variation à la baisse marquée du chômage.

De plus, les dispositifs de retrait d'activité comme les préretraites et les stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs ont fortement diminué en 2005, contribuant ainsi à augmenter la population active[3]. D'une part, le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation a baissé fortement en 2005 suite à l'arrêt de ces dispositifs (-16 000 sur l'année). D'autre part, le nombre de bé-

(2) Lorsque la conjoncture est mal orientée, et notamment lorsque le chômage est élevé, une partie de la population renonce à entrer sur le marché du travail ou préfère en sortir. À l'opposé, lorsque la conjoncture devient favorable, un plus grand nombre d'individus choisissent de chercher un emploi. Cet effet du taux de chômage sur la décision d'entrer ou de sortir du marché du travail est appelé « effet de flexion ».
(3) Si le stock de bénéficiaires des dispositifs de retrait d'activité augmente, la population active tendancielle en est diminuée d'autant.

néficiaires des dispositifs de préretraite tels que l'Arpe, l'ASFNE et le dispositif Cats[4] diminuerait également (-11 000), le public éligible pour ces dispositifs étant de plus en plus restreint[5].

Sur le premier semestre de 2006, les effets de ces mesures seraient plus limités : les bénéficiaires de stages de formation sont presque tous sortis de ces dispositifs tandis que le nombre de préretraites continuerait sa diminution en 2006.

Mais c'est surtout la possibilité de départ anticipé en retraite qui produit un impact sur la population active[6] depuis le début de l'année 2004. Ce dispositif, mis en place depuis le 1er janvier 2004, permet aux actifs ayant commencé à travailler jeunes et ayant eu des carrières longues de partir à la retraite avant 60 ans, sous certaines conditions. Massifs en 2004 (90 000 personnes), les départs seraient encore nombreux en 2005 : 75 000 bénéficiaires supplémentaires quitteraient la population active. Le dispositif est de plus partiellement ouvert à la fonction publique depuis le 1er janvier 2005. Les départs se poursuivraient à un rythme relativement soutenu en 2006. Ainsi, le nombre d'actifs serait réduit de 17 000 personnes en raison de ce dispositif sur le premier semestre de 2006.

Au total, l'accroissement de l'offre de travail[7] se ralentirait : +37 000 personnes en 2005 et +10 000 sur le premier semestre de 2006. Parallèlement, l'emploi total progresserait au cours de l'année 2005 (+117 000, *cf. fiche « emploi »*), sous l'effet de créations d'emplois en reprise dans le secteur marchand et très vigoureuses dans le secteur non marchand. Ainsi, le taux de chômage au sens du BIT, après s'être affiché à 9,7% à la fin du mois d'octobre 2005, diminuerait à 9,5% en fin d'année 2005. Sur le premier semestre de 2006, la hausse de l'emploi total s'accélèrerait, avec 100 000 emplois en plus. Ainsi, le taux de chômage continuerait de décroître pour atteindre 9,3% à l'issue du premier trimestre de 2006 et 9,2% fin juin 2006. ■

(4) Allocation de Remplacement Pour l'Emploi, Allocation Spéciale du Fond National pour l'Emploi, Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés.
(5) Plus particulièrement, le dispositif « CATS » a été restreint aux personnes exerçant des métiers pénibles depuis le 30 janvier 2005.
(6) Pour plus de détails sur le dispositif de départ en retraite anticipée, se reporter au dossier thématique « Quel ralentissement de la population active attendre en 2004 ? » publié dans la note de conjoncture de décembre 2003.
(7) En prévision, les évolutions de la population active sont composées des variations de la population active tendancielle, des effets de la conjoncture sur les taux d'activité (flexion) et des effets des mesures de retraits d'activité sur la population active (stages, préretraites, retraites anticipées).

ENCADRÉ : COMMENT INTERPRÉTER LA BAISSE DU CHÔMAGE OBSERVÉE AU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2005 ?

Entre fin juin et fin septembre 2005, le chômage au sens du BIT a baissé de 69 000 personnes. Au cours de la même période, les secteurs concurrentiels n'auraient créé que 9 000 emplois salariés (selon les premières estimations). Ces créations d'emplois seraient ainsi loin de pouvoir expliquer à elles seules la baisse du chômage.

La confrontation de ces deux chiffres se traduit par un paradoxe apparent, qu'il convient néanmoins ici de relativiser du fait d'une information encore imparfaite sur l'état du marché du travail à l'automne 2005. D'une part, l'information statistique disponible sur l'emploi au troisième trimestre n'est que partielle, puisqu'elle ne couvre pas les plus petits établissements et que les estimations d'emploi non salarié et d'emploi dans les secteurs non concurrentiels (agriculture, éducation, santé, associations et administrations) ne sont pas encore disponibles. D'autre part, seules les évolutions de la série de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à l'ANPE sont connues pour l'instant. La série mensuelle de chômage est donc provisoire, puisque calculée uniquement d'après ces DEFM *(cf. infra)*. Elle pourra être révisée en février 2006, lorsque seront connus les résultats pour 2005 de l'enquête emploi, seule source statistique permettant de connaître le nombre de chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT).

Cet encadré examine les différentes explications de la baisse du chômage que l'on peut avancer à ce stade.

1) Une reprise plus nette de l'emploi ?

Le début de l'année 2005 a été marqué par une reprise de l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels, avec 42 000 nouveaux emplois sur les trois premiers trimestres. Néanmoins, les créations d'emplois dans ces secteurs restent inférieures à la baisse du chômage, et ne peuvent donc pas l'expliquer à elles seules. Les estimations provisoires pour le troisième trimestre font ainsi état de 9 000 créations d'emplois, à comparer à la baisse de 69 000 chômeurs BIT sur la même période.

Ces estimations provisoires sont obtenues à partir de l'enquête Acemo, qui ne couvre que le champ des établissements de 10 salariés et plus[(1)]. Elles ne permettent donc pas de rendre compte d'une évolution de l'emploi différenciée dans les très petites entreprises, qui a pu bénéficier de la mise en place du CNE. Notons néanmoins que des créations d'emplois dues à cette mise en place seraient partiellement prises en compte, puisque l'enquête couvre le champ des entreprises de 10 à 20 salariés.

Malgré la montée en charge des différents dispositifs du Plan de cohésion sociale, les recrutements sur les nouveaux contrats aidés dans le secteur non marchand ne semblent pas non plus pouvoir expliquer la baisse du chômage observée. La hausse des nouveaux contrats ne parvient pas à compenser la baisse des anciens : le nombre de salariés en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ou en contrat d'avenir augmente ainsi de 42 000 personnes au cours du troisième trimestre 2005, soit moins que la baisse du nombre d'emplois jeunes, de Contrats Emploi Consolidé (CEC) et de Contrats Emploi Solidarité, qui s'est élevée à 66 000 personnes[(2)] . Au total, entre la fin juin et la fin septembre, le nombre de personnes en contrat aidé dans les secteurs non marchands diminue de 23 500.

Les estimations d'emploi ne sont pas encore disponibles pour certains secteurs : agriculture, éducation, santé, associations et administrations, ainsi que pour les non-salariés. On ne peut donc pas a priori écarter l'idée que ces secteurs auraient créé beaucoup d'emplois.

2) Des sorties d'activité plus nombreuses ?

Une diminution du chômage ne correspond pas nécessairement à des reprises d'emploi plus nombreuses. Elle pourrait également s'expliquer par une hausse des sorties vers l'inactivité. Il s'agit généralement de sorties en fin de vie active (retraite ou préretraite) ou de sorties vers la formation.

L'hypothèse d'une augmentation des sorties *directes* des chômeurs vers l'inactivité est difficilement compatible avec la structure par sexe et âge de la baisse observée du chômage. C'est en effet parmi les hommes de 25 à 49 ans que cette baisse est la plus forte (-4,7% entre fin mai et fin septembre), c'est-à-dire la classe d'âge pour laquelle les effets de flexion sont *a priori* les plus faibles.

En revanche, un mécanisme *indirect* est possible, avec une hausse des sorties vers l'inactivité des seniors en emploi et un remplacement de ces nouveaux retraités par des chômeurs. Dans ce cadre, une baisse du chômage sans augmentation de l'emploi salarié est envisageable, puisqu'il s'agit de remplacements et non de créations d'emplois. On devrait alors observer une hausse de la rotation de la main-d'œuvre correspondante à ces remplacements[(3)] .

L'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations du « baby-boom » implique effectivement une augmentation des sorties d'activité. Néanmoins, cet effet démographique ne semble pas d'ampleur suffisante pour expliquer complètement la baisse du chômage. La population active resterait en effet croissante, d'environ15 000 personnes, au troisième trimestre *(cf. tableau 2 « bouclage de la population active »)*. Cette estimation correspond à une prévision faite à partir de la démo-

(1) Les évolutions d'emploi dans les entreprises de 10 salariés et plus sont étalonnées pour être représentatives de l'ensemble des entreprises. Cela revient à extrapoler les évolutions d'emploi dans les très petites entreprises à partir des évolutions observées dans les entreprises de 10 salariés et plus.
(2) Cf. « Tableau de bord des politiques de l'emploi », Dares.
(3) Les statistiques sur les flux de main-d'œuvre (entrées et sorties de l'emploi) au troisième trimestre 2005 seront publiés au printemps 2006.

graphie des actifs, sous l'hypothèse de comportements d'activité globalement stables par rapport aux années précédentes et en utilisant l'information disponible à l'heure actuelle sur les départs en retraite anticipée[4] .

Par ailleurs, l'évolution du nombre de stages offerts aux demandeurs d'emploi ne permet pas d'expliquer une baisse du chômage qui serait liée à des entrées plus nombreuses dans ces stages. Dans le cadre du Plan de cohésion sociale, les stages de type SIFE ou « stage d'accès à l'entreprise » ont été arrêtés, des actions de formation plus présentes au sein des contrats aidés devant être mises en place pour les remplacer. En conséquence, le nombre de demandeurs d'emplois suivant ces stages a poursuivi sa diminution, pour s'annuler pratiquement à la fin septembre 2005.

3) Une modification de la gestion administrative ou du comportement d'inscription des chômeurs à l'ANPE ?

Les séries mensuelles de chômage sont obtenues grâce aux statistiques sur les demandeurs d'emplois en fin de mois inscrits à l'ANPE. La baisse observée depuis le mois de juin pourrait donc également s'expliquer par une baisse du nombre de ces demandeurs d'emplois inscrits, qui ne correspondrait pas à une baisse de même ampleur du chômage au sens du BIT.

Rappelons en effet que la série officielle de chômage correspond à la définition du BIT. Cette définition assure une stabilité dans le temps des concepts et la possibilité de comparaisons internationales. Elle correspond à trois critères : est considérée comme chômeur « au sens du BIT » une personne qui est sans emploi, qui en cherche activement un, et qui est disponible pour travailler immédiatement. La mesure du chômage au sens du BIT n'est possible que grâce à l'enquête emploi, effectuée par l'Insee, dont les questions permettent spécifiquement de tester si ces trois critères sont satisfaits. Cependant, l'enquête emploi ne fournit une estimation suffisamment robuste du nombre de chômeurs qu'en moyenne sur une année, disponible deux mois après la fin de cette année.

Avant que cette estimation soit disponible, et afin de disposer d'estimations mensuelles du chômage, on utilise donc les statistiques des inscrits à l'ANPE, en faisant l'hypothèse que le nombre de chômeurs au sens du BIT évolue globalement de la même façon que celui des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) en catégorie 1, 2 et 3, hors activité réduite. Une telle hypothèse est justifiée par le fait que ces catégories sont les plus proches, d'un point de vue conceptuel, de la définition du chômage par le BIT. Dans la période récente, cette hypothèse a été généralement vérifiée.

Néanmoins, une modification de la gestion administrative des demandeurs d'emploi par l'ANPE ou du comportement d'inscription des chômeurs à l'ANPE pourrait entraîner des divergences entre l'évolution du chômage et celle des DEFM. Lorsque les résultats de l'enquête emploi de 2005 seront connus, c'est-à-dire en février 2006, il devrait être possible d'apprécier ces hypothèses. ■

(4) La CNAV suit chaque mois le nombre d'attributions de retraites anticipées. À partir d'estimations du délai entre la date d'attribution et le départ réel en retraite anticipée et d'une hypothèse sur le nombre d'actifs parmi les bénéficiaires de cette mesure, on estime qu'il y aurait eu environ 25 000 sorties d'activité dues à des départs en retraite anticipée au troisième trimestre 2005. Cette estimation correspond à un effet brut : l'effet net sur le total des sorties d'activité est plus faible, puisque ces départs en retraite sont déjà comptés dans le scénario tendanciel, avec quelques années de décalage.

Salaires

En 2005, le salaire moyen par tête (SMPT) du secteur concurrentiel non agricole augmenterait de 2,7%, progressant légèrement plus vite qu'en 2004 (+2,6%). Dans un contexte de baisse graduelle du chômage au second semestre, le salaire de base aurait été plus dynamique en 2005 qu'en 2004. En termes réels[1], le SMPT croîtrait de 1,5% en 2005 après 1,1% en 2004.

Au deuxième trimestre de 2006, l'évolution du SMPT du secteur concurrentiel non agricole serait de +2,9% en glissement annuel. En euro constants, le SMPT progresserait de 1,9% en glissement annuel au deuxième trimestre.

Le SMPT des administrations publiques croîtrait quant à lui de 2,4% en moyenne annuelle en 2005, soutenu notamment par des mesures générales de revalorisations de 0,9% en moyenne annuelle (soit +1,8% en glissement annuel). Du fait de ces mesures, l'acquis de croissance du point fonction publique serait de 1,0% pour 2006.

(1) Le déflateur est ici l'indice des prix de la consommation des ménages (comptes nationaux).
(2) Le SMPT intègre aussi les effets dits de « structure » qui traduisent les modifications de la structure des qualifications de la population salariée. Ils découlent notamment des promotions des salariés et des mouvements d'entrée et de sortie.

La légère accélération du SMPT entre 2004 et 2005 s'expliquerait par l'infléchissement du chômage

Au second semestre de 2005, le SMPT aurait progressé plus rapidement qu'au premier semestre (+1,5% après +1,3%). Cette accélération résulterait tout d'abord de la diminution graduelle du taux de chômage, qui crée un climat plus favorable aux salariés lors des négociations. Par ailleurs, les minima salariaux ont été fortement revalorisés au 1er juillet 2005. De plus, la progression du SMPT serait confortée par une croissance économique plus robuste au second semestre de 2005 : avec une activité plus dynamique, les primes progressent plus rapidement, le recours au temps partiel est moins fréquent et l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires plus importante.

Sur l'ensemble de l'année, le SMPT, qui intègre à la fois l'évolution du salaire de base et ces différents effets[2] progresserait légèrement plus en 2005 qu'en 2004 (+2,7% en 2005 après +2,6% en 2004). En termes réels, le SMPT augmenterait de 1,5% en 2005 après 1,1% en 2004.

TABLEAU : ÉVOLUTION DU SALAIRE MOYEN PAR TÊTE (SMPT) DANS LE SECTEUR MARCHAND NON AGRICOLE ET DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(évolution en %)

Données non CVS (en fin de mois)	Glissements trimestriels						Moyennes annuelles		
	2005				2006		2004	2005	2006
	1er T	2e T.	3e T.	4e T.	1er T	2e T.			
Salaire moyen par tête (SMPT)									
- dans le secteur marchand non agricole (SMNA)[1]	0,9	0,3	0,8	0,7	1,0	0,4	2,6	2,7	2,2 acquis
- dans les administrations publiques (APU)[2]	-	-	-	-	-	-	2,3	2,4	-
Prix de la consommation des ménages (comptes nationaux)	0,1	0,4	0,4	0,1	0,1	0,3	1,5	1,2	0,7 acquis
SMPT réel (SMNA)	0,8	0,0	0,4	0,6	0,9	0,1	1,1	1,5	1,5 acquis
SMPT réel (APU)	-	-	-	-			0,8	1,2	-

Prévision

(1) Le SMPT tient compte de la dynamique propre aux salaires des très petites entreprises, des variations des primes et des heures supplémentaires, et intègre également les effets de structure.
(2) Le SMPT tient compte de l'ensemble de l'évolution de la rémunération des agents, en particulier des mesures catégorielles, des promotions individuelles et des effets de structure.

1

ÉVOLUTION DU SMPT* DU SECTEUR CONCURRENTIEL NON AGRICOLE, DU SALAIRE A STRUCTURE CONSTANTE ET DU PIB

glissement annuel, en %, cvs

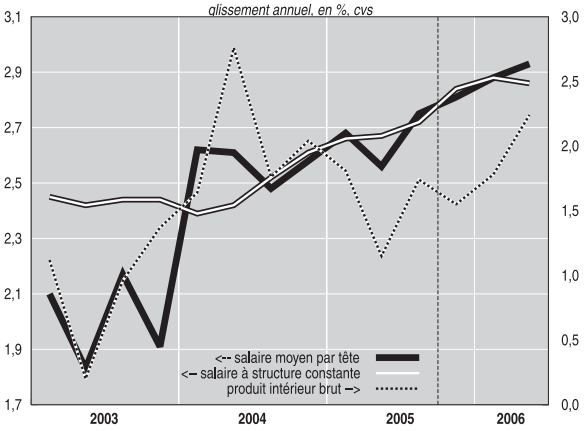

L'amélioration du marché du travail soutiendrait la progression du salaire moyen par tête au premier semestre 2006

Mi-2006, l'évolution du salaire de base en glissement annuel devrait être quasiment identique à celle observée fin 2005, les effets du ralentissement de l'inflation étant compensés par la poursuite de l'amélioration du marché du travail.

L'activité économique, plus dynamique au premier semestre 2006 que l'année précédente, favoriserait l'octroi de primes et le basculement de temps partiels en temps complets.

Au total, le salaire moyen par tête augmenterait de 2,9% en glissement annuel au deuxième trimestre de 2006 (après +2,8% au quatrième trimestre de 2005), soit 1,9% en termes réels (après +1,7% au quatrième trimestre de 2005).

Dans la fonction publique, des gains salariaux en moyenne annuelle assurés en 2006 par les effets reports des mesures générales de 2005

Après une année 2004 de faible attribution de mesures générales (+0,5%), l'année 2005 a été marquée par des revalorisations du point fonction publique : +1,8% en glissement annuel et +0,9% en moyenne annuelle. Par ailleurs, la grille des catégories C a été modifiée le 1er octobre 2005 (fusion des échelles E2 et E3). Enfin, une prime exceptionnelle de 1,2% du traitement indiciaire brut a été attribuée le 1er juillet 2005 aux agents occupant le dernier échelon de leur grade depuis 3 ans.

Dans ce contexte, le SMPT des administrations publiques progresserait de 2,4% en 2005, soit 1,2% en termes réels.

Actuellement, aucune revalorisation du point fonction publique n'est prévue pour le premier semestre 2006. Cependant, les mesures générales intervenues en 2005 induisent un acquis de 1,0% en moyenne sur 2006. Par ailleurs, les mesures catégorielles inscrites en loi de finance initiale 2006 seraient d'un montant très proche de celui de 2005. ■